

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 10 janvier 2017, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Présidée par la mairesse, Madeleine Brunette

**Sont présents:**

M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)  
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)  
M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)  
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

**Absences motivées:**

Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)  
M. Louis-Simon Joannis, conseiller du district des Érables (# 5)

**Est aussi présent:**

M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Deux (2) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 décembre 2016
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 décembre 2016 - Budget 2017
  - 4.3 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 décembre 2016-Adoption du Règlement numéro 516-16 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2017 et le Règlement numéro 517-16 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire pour l'année 2017
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
6. **GREFFE**
  - 6.1 Mandat à la firme Marceau Soucy Boudreau avocats - Résiliation du contrat de déneigement numéro 2015-16 - Secteurs 3 et 4
  - 6.2 Adoption du Règlement numéro 518-16 abrogeant les règlements numéros 15-89, 259-04, 262-04 et 266-04
  - 6.3 Mandat à la firme Marceau Soucy Boudreau avocats - Avis juridique sur certaines problématiques touchant l'écoulement des eaux au sein de la Municipalité de Cantley

Le 10 janvier 2017

**7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Autorisation de procéder à l'embauche de surveillants temporaire de plateaux scolaires - Session hiver 2017
- 7.2 Autorisation de procéder à l'embauche d'étudiants temporaire (camp de jour) au Service des loisirs, de la culture et des parcs - Périodes hivernale et estivale 2017
- 7.3 Demande de subvention emplois d'été Canada 2017

**8. FINANCES**

- 8.1 Adoption des comptes payés au 3 janvier 2017
- 8.2 Adoption des comptes à payer au 6 janvier 2017
- 8.3 Autorisation de paiement à la firme Deloitte pour les services professionnels rendus - Premier versement pour l'audit des états financiers de la Municipalité de Cantley pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Contrat n° 2015-31
- 8.4 Autorisation de paiement - Assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
- 8.5 Autorisation de paiement au Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) pour les services professionnels rendus - Projet de gestion documentaire - Contrat n° 2015-17

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Correctifs apportés au contrat d'entretien et de déneigement hivernal 2015-2020 dans le district des Monts (# 1)

**10. LOISIRS - CULTURE ET PARCS**

- 10.1 Autorisation de dépense - Surveillance des plateaux scolaires - Sessions hiver, printemps/été et automne 2017
- 10.2 Autorisation de dépenses de fonctionnement - Camp d'hiver (27 février au 3 mars 2017) et camp de jour pour la période estivale (26 juin au 18 août 2017)
- 10.3 Entérinement de l'avis sur l'éthique en loisir et en sport
- 10.4 Organisation de l'événement - Carnaval d'hiver de Cantley - 28 janvier 2017
- 10.5 Approbation de la recommandation du comité de sélection de l'œuvre patrimoniale de Monsieur Denis Charette dans le cadre du projet de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 10.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le projet d'aménagement d'un accès public avec débarcadère à la rivière Gatineau au bout de la rue Montebello - contrat n° 2017-01

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Demande à la CPTAQ - Lotissement, aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture - Parties des lots 2 618 602 et 2 618 603 - 60 et 62, chemin du Mont-des-Cascades
- 11.2 Autorisation de procéder à des appels d'offres pour les services d'un technologue professionnel, d'un entrepreneur en installation septique et d'un puisatier dans le cadre du projet de réfection du chemin Vigneault

Le 10 janvier 2017

- 11.3 Autorisation de procéder au paiement de services professionnels à M. Étienne Robertson, arpenteur-géomètre - Levées de terrain et représentation graphique des bâtiments, puits, fosses et champs septiques de quatorze (14) propriétés - Projet de réfection du chemin Vigneault
- 11.4 Autorisation de procéder à une correction et à une opération cadastrale de remplacement du lot 4 074 390 - Projet de réfection du chemin Vigneault
- 11.5 Autorisation de procéder à des appels d'offres pour le réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE)

**12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 12.1 Nomination des membres au sein du comité-conseil sur le développement économique (CCDÉ)

**13. COMMUNICATIONS**

**14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**15. CORRESPONDANCE**

**16. DIVERS**

- 16.1 Participation financière de la Municipalité de Cantley entourant l'acquisition par l'école de la Rose-des-Vents d'un défibrillateur cardiaque

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. PAROLE AUX ÉLUS**

**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Point 3. 2017-MC-R001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 JANVIER 2017

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 10 janvier 2017 soit adopté avec la modification suivante:

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1 2017-MC-R002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

IL EST

**Le 10 janvier 2017**

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 décembre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 4.2**

**2017-MC-R003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016 - BUDGET 2017**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 14 décembre 2016 sur le budget 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 4.3**

**2017-MC-R004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 516-16 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2017 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 517-16 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2017**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 14 décembre 2016 pour adopter les Règlements numéro 516-16 établissant les taux de taxes tarification de différents services pour l'année 2017 et, le Règlement numéro 517-16 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire pour l'année 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 5.**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**Point 6.1**

**2017-MC-R005 MANDAT À LA FIRME MARCEAU SOUCY BOUDREAU AVOCATS - RÉSILIATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT NUMÉRO 2015-16 - SECTEURS 3 ET 4**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R385 adoptée le 15 septembre 2015, le conseil octroyait un contrat pour les travaux de déneigement pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec l'option de renouvellement pour les années 2018-2019 et 2019-2020 à la compagnie René Blais Ltée pour les secteurs 3 et 4 - contrat n° 2015-16;

**Le 10 janvier 2017**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R425 adoptée le 13 septembre 2016, le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques a mis fin au contrat pour des raisons de faiblesses opérationnelles du contractant à fournir une prestation de services répondant aux exigences de la Municipalité, spécifiées, notamment dans le devis et l'incapacité du fournisseur à garantir un mode opérationnel qui aurait permis d'améliorer sensiblement la qualité du déneigement, suivant les attentes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le 23 décembre 2016, la compagnie René Blais Ltée transmettait une mise en demeure à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, de mandater la firme Marceau Soucy Boudreau avocats pour représenter la Municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, mandate la firme Marceau Soucy Boudreau avocats pour représenter la Municipalité de Cantley dans le dossier de résiliation du contrat de déneigement numéro 2015-16 secteurs 3 et 4;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 « Services juridiques - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.2**

**2017-MC-R006 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 518-16 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 15-89, 259-04, 262-04 ET 266-04**

CONSIDÉRANT le projet de refonte réglementaire de la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les taux de taxes et la tarification des différents services sont régis par un règlement général révisé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les règlements 15-89, 259-04, 262-04 et 266-04 établissent différents taux de taxes et tarification de certains services, qui sont déjà régis par le règlement 516-16 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger les règlements spécifiques de taxes et tarification et de maintenir un seul règlement de tarification actualisé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 2016-MC-AM570, devant précéder l'adoption du règlement, a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2016;

Le 10 janvier 2017

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement numéro 518-16 abrogeant les règlements numéros 15-89, 259-04, 262-04 et 266-04.

Adoptée à l'unanimité

CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 518-16

---

ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 15-89, 259-04, 262-04  
ET 266-04

---

#### ARTICLE 1

Le présent règlement abroge les règlements suivants :

- Le règlement numéro 15-89 concernant l'imposition de la taxe d'affaires;
- Le règlement numéro 259-04 fixant les tarifs reliés à la célébration des mariages effectués par un célébrant sur le territoire de la municipalité de Cantley;
- Le règlement numéro 262-04 établissant la tarification de production de documents détenus par la municipalité et;
- Le règlement 266-04 portant sur la compensation pour le service des collectes, de transport et de disposition des ordures résidentielles et commerciales ainsi que pour le service du recyclage.

#### ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Madeleine Brunette  
Mairesse

---

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Le 10 janvier 2017

Point 6.3

**2017-MC-R007 MANDAT À LA FIRME MARCEAU SOUCY BOUDREAU  
AVOCATS - AVIS JURIDIQUE SUR CERTAINES PROBLÉMATIQUES  
TOUCHANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ  
DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley aimerait éclaircir certaines questions de droit relatives à certaines problématiques touchant l'écoulement des eaux au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, mandate la firme Marceau Soucy Boudreau avocats afin de fournir un avis juridique sur certaines problématiques touchant l'écoulement des eaux au sein de la Municipalité de Cantley pour un montant maximal de 2 700 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 « Services juridiques - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

**2017-MC-R008 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE  
SURVEILLANTS TEMPORAIRES DE PLATEAUX SCOLAIRES - SESSION  
HIVER 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire répondre aux besoins de loisirs des citoyens et que le Service des loisirs, de la culture et des parcs offre une programmation en collaboration avec des partenaires communautaires;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R022 adoptée le 12 janvier 2016, le conseil autorisait la signature d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Draveurs (CSD) sur l'utilisation des locaux scolaires de l'école de la Rose-des-Vents qui stipule entre autres que l'élément de surveillance relève de la municipalité lors des activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la programmation loisirs et culture doit assurer la surveillance des activités des loisirs sur une période de dix (10) semaines, pour la session hiver 2017, à raison d'un taux horaire maximal de 15,75 \$;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 9 900 \$ a été autorisé au budget 2017 pour assurer lesdits services de surveillance au cours de l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, d'autoriser l'embauche des surveillants suivants:

Le 10 janvier 2017

Jean-Rémi Caouette  
Renelle Scott  
Philippe Beaudin

Julie-Anne Chartrand  
Chloé Sabourin  
Annie Simard

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, autorise l'embauche des surveillants suivants pour la session hiver 2017 :

Jean-Rémi Caouette  
Renelle Scott  
Philippe Beaudin

Julie-Anne Chartrand  
Chloé Sabourin  
Annie Simard

ET QU'UNE somme de 9 900 \$ destinée à assurer la fourniture de service de surveillance soit autorisée;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires - Activités récréatives et Activités ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

**2017-MC-R009      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS TEMPORAIRE (CAMP DE JOUR) AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS - PÉRIODES HIVERNALE ET ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'embauche d'étudiants afin de combler les besoins particuliers à savoir, les différentes activités annuelles offertes par le Service des loisirs, et ce, pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 52 602 \$ est prévu au budget de l'année en cours afin d'assurer le paiement des salaires et charges sociales à être versés;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et de la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et de la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, autorise l'embauche d'étudiants temporaire (camp de jour) afin de répondre aux besoins du Service des loisirs, de la culture et des parcs pour les périodes hivernale et estivale 2017 pour un montant de 52 602 \$, incluant les bénéfices marginaux;



Le 10 janvier 2017

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires - Camp de jour ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

**2017-MC-R010      DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017**

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada accorde du financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été pour les étudiants;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet à des jeunes de notre communauté de vivre une expérience d'apprentissage et de valorisation de plus enrichissante par la mise en application de leurs connaissances;

CONSIDÉRANT QU'Emplois d'été Canada aide des organismes, y compris ceux qui offrent d'importants services communautaires et reconnaît que les réalités, les besoins et les priorités varient grandement d'une collectivité à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la période de présentation des demandes pour Emplois d'été Canada 2017 sera du 7 décembre 2016 au 20 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de présenter une demande de subvention dans le contexte du programme Emplois d'été Canada pour la saison 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley s'engage, par l'entremise de son représentant, à défrayer tous les coûts supplémentaires en sus de la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans le cas où l'initiative mentionnée ci-haut soit subventionnée;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, accepte les termes associés à la demande de subvention au programme d'Emplois d'été Canada pour la saison 2017;

QUE le conseil autorise M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant légal, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2017

Point 8.1

**2017-MC-R011 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 3 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, recommande l'adoption des comptes payés au 3 janvier 2017, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, approuve les comptes payés au 3 janvier 2017 se répartissant comme suit: un montant de 491 823,36 \$ pour le paiement des salaires et les déductions à la source de décembre 2016, un montant de 719 480,84 \$ pour les dépenses générales de l'année 2016 et un montant de 204 743,51 \$ pour les dépenses générales de 2017, pour un grand total de 1 416 047,71 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2

**2017-MC-R012 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, recommande l'adoption des comptes à payer au 6 janvier 2017, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, approuve les comptes à payer au 6 janvier 2017 un montant de 79 765,68 \$ pour l'année 2016 et un montant de 3 775,04 \$ pour l'année 2017 pour un grand total de 83 540,72 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.3

**2017-MC-R013 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME DELOITTE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - PREMIER VERSEMENT POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 - CONTRAT N° 2015-31**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R056 adoptée le 9 février 2016, le conseil octroyait le contrat d'audit des états financiers de la Municipalité de Cantley à la firme Deloitte pour un montant totalisant la somme de 37 942 \$, taxes incluses, pour l'exercice 2016 - contrat n° 2015-31;

**Le 10 janvier 2017**

CONSIDÉRANT les différentes dépenses encourues au montant de 20 000 \$, taxes en sus, qui représente la première facture intérimaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, autorise le paiement au montant de 20 000 \$, taxes en sus, pour la première facture intérimaire à la firme Deloitte pour les services professionnels rendus en regard à l'audit des états financiers de la Municipalité pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 - contrat n° 2015-31;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-130-00-413 « Comptabilité et vérification - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.4**

**2017-MC-R014      AUTORISATION DE PAIEMENT - ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R434 adoptée le 10 novembre 2015, le conseil autorisait l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a reçu les prix et octroyé le contrat pour le programme d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), le 25 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la prime d'assurance pour la Municipalité de Cantley pour le contrat entrant en vigueur le 31 décembre 2016 et échéant le 31 décembre 2017 est de l'ordre de 2 180 \$, taxes sur les assurances incluses, plus les frais de l'UMQ au montant de 287,44 \$, taxes incluses, pour un grand total de 2 467,44 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, autorise le paiement au montant de 2 467,44 \$, taxes incluses, pour l'octroi du contrat d'assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21);

Le 10 janvier 2017

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-422 « Responsabilité publique - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5

**2017-MC-R015 AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE L'OUTAOUAIS (CRAO) POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - PROJET DE GESTION DOCUMENTAIRE- CONTRAT N° 2015-17**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R220 adoptée le 9 juin 2015, le conseil autorisait l'administration à procéder à un appel d'offres pour mandater un consultant professionnel pour la gestion des archives - contrat n° 2015-17;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R421 adoptée le 27 octobre 2015, le conseil octroyait un contrat mandatant le Centre régional des archives de l'Outaouais (CRAO) pour la gestion des archives pour un montant totalisant 79 589\$, taxes en sus - contrat n° 2015-17;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat est composé de 5 étapes distinctes de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R423 adoptée le 13 septembre 2016, le conseil autorisait le paiement de 80% de l'étape 1, soit un montant de 15 955 \$, taxes en sus et de 35% de l'étape 4 soit un montant de 15 876\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'avancement des 4 étapes suivantes sur 5 depuis le mois de septembre 2016, soit :

		COÛT (TAXES EN SUS)
ÉTAPE 1	20%	3 989 \$
ÉTAPE 2	95%	4 275 \$
ÉTAPE 3	95%	5 472 \$
ÉTAPE 4	32%	14 726 \$
	TOTAL	28 462\$

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques d'autoriser le paiement au montant de 28 462\$, taxes en sus au Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, autorise la dépense et le paiement au montant 28 462\$, taxes en sus pour la facture #657 au Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) dans le cadre de l'avancement des services professionnels rendus - contrat n° 2015-17;

Le 10 janvier 2017

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-419 « Honoraires professionnels - Autres - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.1

2017-MC-R016 CORRECTIFS APPORTES AU CONTRAT  
D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT HIVERNAL 2015-2020 DANS LE  
DISTRICT DES MONTS (# 1)

CONSIDÉRANT QUE lors du lancement de l'appel d'offres n° 2015-16 la rue de la Terre-Rouge mesurant 430 mètres ne faisait pas partie de la liste des chemins à entretenir;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du même appel d'offres, le chemin Blackburn mesure 964 mètres et non 782 mètres tel qu'inscrit au devis;

CONSIDÉRANT QUE la firme Vaillant Excavation, adjudicataire dudit contrat d'entretien et de déneigement hivernal 2015-2020 (contrat n° 2015-16) a entretenu à ses frais deux (2) sections de routes du district des Monts (# 1) totalisant 612 mètres au cours de l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le niveau 3 du district des Monts (# 1) a été adjugé à Vaillant Excavation au montant de 10 500 \$ le kilomètre, représentant conséquemment un manque à gagner de (10 500\$ X .612) 6 426\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de régulariser la situation, et ce tant pour la saison hivernale 2015-2016 pour les saisons hivernales subséquentes;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, accepte de payer la firme Vaillant Excavation pour l'entretien de 612 mètres de chemin non identifiés dans l'appel d'offres n° 2015-16 pour un montant de 6 426\$, taxes en sus (10 500\$ X .612 mètres), et ce, pour la saison hivernale 2015-2016;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Enlèvement de la neige à contrat - Enlèvement de la neige».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 201

Point 10.1

2017-MC-R017      AUTORISATION DE DÉPENSE - SURVEILLANCE DES  
PLATEAUX SCOLAIRES - SESSIONS HIVER, PRINTEMPS/ÉTÉ ET  
AUTOMNE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire répondre aux besoins de loisirs des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des parcs offre une programmation en collaboration avec des partenaires communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a entériné un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Draveurs (CSD) sur l'utilisation des locaux scolaires qui stipule que l'élément surveillance relève de la municipalité lors des activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la programmation loisirs et culture doit assurer la surveillance des activités des loisirs sur une période de dix (10) semaines pour les sessions hiver et printemps/été ainsi qu'une période de douze (12) semaines pour la session d'automne à raison d'un taux horaire maximal de 15,75 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue à cet effet s'élèvera à un montant maximal de 35 170 \$ et que ledit montant est autorisé au budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE les frais engendrés pour les activités dirigées de la programmation du Service des Loisirs, de la culture et des parcs se financent à même les coûts demandés aux participants, tel que spécifié dans le Règlement numéro 516-16 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise une dépense jusqu'à concurrence de 35 170 \$ pour assurer la surveillance des plateaux dans les locaux des différentes écoles situées sur le territoire de la Municipalité de Cantley pour les sessions hiver, printemps/été et automne 2017;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes « Salaires - Activités récréatives et activités ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2017

Point 10.2

**2017-MC-R018      AUTORISATION      DE      DÉPENSES      DE  
FONCTIONNEMENT - CAMP D'HIVER (27 FÉVRIER AU 3 MARS 2017) ET  
CAMP DE JOUR POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (26 JUIN AU 18 AOÛT  
2017)**

CONSIDÉRANT QUE le camp d'hiver 2016 a connu un grand succès permettant la participation de trente-quatre (34) enfants et que le camp d'été 2016 a connu un grand succès permettant la participation de cent cinquante-quatre (154) enfants;

CONSIDÉRANT QUE les camps d'hiver et d'été sont un service très important pour de nombreux parents et enfants de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise le paiement de toutes les dépenses relatives au fonctionnement des camps d'hiver et d'été, ceci dans la limite des montants perçus (autofinancement) au titre des frais d'inscription reçus pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT QU'un montant total de 72 672 \$ est prévu au budget de l'année 2017 afin de couvrir les dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), et de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, d'autoriser le Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à l'organisation et la promotion pour les besoins des camps de jour pour les périodes hivernale et estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), et de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise le Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à l'organisation et la promotion des camps de jour pour les périodes hivernale (27 février au 3 mars 2017) et estivale (26 juin au 18 août 2017);

QUE le conseil autorise le paiement de toutes les dépenses relatives aux camps d'hiver et d'été, ceci dans la limite des montants perçus (autofinancement) au titre des frais d'inscription reçus pour les camps de jours;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires inclus aux postes 1-02-701-70-... « Activités - Camp de jour ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.3

**2017-MC-R019      ENTÉRINEMENT DE L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN  
LOISIR ET EN SPORT**

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration nationale sur les loisirs adoptée en 1987 identifie le loisir comme étant « un service social au même titre que la santé et l'éducation et ses finalités sont : l'appui au développement individuel et communautaire et l'amélioration à la qualité de la vie et du fonctionnement de la société. »;

**Le 10 janvier 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec invite les municipalités à adopter l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport et se rallier autour d'une même vision « éthique » du loisir et du sport;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des services en loisirs visant l'amélioration de la qualité de vie de nombreux citoyens, parents et enfants de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et le Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), d'entériner l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et le Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), entérine l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.4**

**2017-MC-R020 ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT CARNAVAL D'HIVER DE CANTLEY - 28 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R061 adoptée le 11 février 2014, le conseil approuvait la proposition de déclaration municipale soutenant les environnements favorables aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2016 du « Carnaval d'hiver » fut un grand succès en attirant tout près de 300 personnes, principalement de jeunes familles et regroupant plusieurs activités et aménagements mis de l'avant afin de permettre à la population de bouger davantage et de découvrir le plaisir d'être physiquement actifs l'hiver;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), et sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, d'autoriser l'organisation de l'événement « Carnaval d'hiver » suivant un budget défini pour l'événement jusqu'à concurrence de 3 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan



Le 10 janvier 2017

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), et sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise l'organisation de l'événement « Carnaval d'hiver » qui se tiendra le samedi 28 janvier 2017 suivant un budget défini pour l'événement jusqu'à concurrence de 3 500 \$.

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de Collines en forme ainsi qu'au poste budgétaire numéro 1-02-701-90-349 « Autres - animation et promotion - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.5

**2017-MC-R021 APPROBATION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE PATRIMONIALE DE MONSIEUR DENIS CHARETTE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE, sur recommandation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le CLD des Collines de l'Outaouais a fait réaliser une étude sur le développement d'un concept de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette étude propose entre autres la mise de place d'un circuit de mise en valeur composé de lieux d'interprétation situés dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend l'installation d'une structure d'interprétation réalisée par un artiste sur chaque site identifié;

CONSIDÉRANT QUE des sommes provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCC) sont disponibles pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R507 adoptée le 8 décembre 2015, le conseil confirmait l'approbation du site et du thème du projet de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que la contribution financière de la Municipalité au projet sera de l'ordre 1 500 \$ et d'une valeur de 1 000 \$ en service pour l'installation;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection composé de Mmes Madeleine Brunette, mairesse, Sarah Plamondon, conseillère responsable du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), Anne-Marie DesRoches, représentante citoyenne du CLCP et de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, a évalué les trois (3) appels aux artistes reçus selon la grille d'analyse présentée par le CLD des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande de retenir l'œuvre proposée de M. Denis Charette intitulée « La Drave » et procéder à l'installation sur le site identifié au Parc Mary Ann Phillips;

Le 10 janvier 2017

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil retienne la recommandation du comité de sélection de l'œuvre patrimoniale de M. Denis Charette dans le cadre du circuit de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC proposé par le CLD des Collines-de-l'Outaouais;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-702-20-970 « Subvention culture - Activités - Socio-culturelles ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.6

**2017-MC-R022      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS PUBLIC AVEC DÉBARCADÈRE À LA RIVIÈRE GATINEAU AU BOUT DE LA RUE MONTEBELLO - CONTRAT N° 2017-01**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 201-MC-R076 adoptée le 10 février 2015, le conseil procédait à l'achat du terrain du terrain d'Hydro-Québec au montant de cent soixante-dix mille dollars (170 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R277 adoptée le 8 juillet 2014, le conseil priorisait les démarches pour acquérir le terrain d'Hydro-Québec situé au bout de la rue Montebello, qui donne accès à la rivière Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu dans le Plan triennal d'immobilisations (PTI) du budget 2017 un montant de 25 000 \$ pour la préparation du Plan d'aménagement d'un accès public avec débarcadère à la rivière Gatineau au bout de la rue Montebello;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs d'autoriser la préparation des documents d'appel d'offres en vue de réaliser un plan d'aménagement d'un accès public avec débarcadère à la rivière Gatineau au bout de la rue Montebello - contrat n° 2017-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sous la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise la préparation des documents d'appel d'offres en vue de réaliser un plan d'aménagement d'un accès public avec débarcadère à la rivière Gatineau au bout de la rue Montebello - contrat n° 2017-01 .

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2017

Point 11.1

**2017-MC-R023 DEMANDE À LA CPTAQ - LOTISSEMENT, ALIÉNATION ET UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE - PARTIES DES LOTS 2 618 602 ET 2 618 603 - 60 ET 62, CHEMIN DU MONT-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT le dépôt en date du 5 décembre 2016 d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 618 602 à des fins agricoles, et à autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 618 603;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à modifier les limites actuelles de la propriété constituée du lot 2 618 602 du Cadastre du Québec dans le but d'y inclure le puits artésien, actuellement situé sur le lot 2 618 603, tout en réduisant sa superficie à 5 000 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la grille des normes de zonage du Règlement de zonage numéro 269-05 autorise la classe d'usages « Habitation unifamiliale » dans la zone 14-A où est située cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande rencontre l'orientation 9.1 du Plan d'urbanisme qui stipule que la Municipalité entend « protéger et soutenir le développement de l'agriculture dans la zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles » puisque la superficie pour des fins agricoles serait augmentée en réduisant la superficie à 5 000 m<sup>2</sup> de l'usage résidentiel existant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 20 décembre 2016, a procédé à l'analyse de la demande selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ) et recommande au conseil d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), appuie la demande de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la CPTAQ visant les lots 2 618 602 et 2 618 603 du Cadastre du Québec, et ce, dans le but de rendre conforme la superficie et les dimensions de la propriété résidentielle sise au 62, chemin du Mont-des-Cascades.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

**2017-MC-R024 AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES POUR LES SERVICES D'UN TECHNOLOGUE PROFESSIONNEL, D'UN ENTREPRENEUR EN INSTALLATION SEPTIQUE ET D'UN PUISATIER DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley entamera la réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et la rue Ferland;

Le 10 janvier 2017

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau du chemin Vigneault nécessite l'élargissement de la voie carrossable entraînant le déplacement ou le remplacement d'installations septiques et de puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) propriétés sont susceptibles de nécessiter un déplacement ou le remplacement des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) propriétés sont susceptibles de nécessiter le remplacement des puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déplacement ou de remplacement seront payés par la Municipalité dans le cadre du projet de réfection du chemin Vigneault;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'obtenir des services professionnels au meilleur coût possible, la Municipalité désire lancer des appels d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE), à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les services d'un technologue professionnel, d'un entrepreneur en installation septique et d'un puisatier, et ce, dans le cadre du projet de réfection du chemin Vigneault.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.3

**2017-MC-R025      AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS À M. ÉTIENNE ROBERTSON, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE - LEVÉES DE TERRAIN ET REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES BÂTIMENTS, PUIITS, FOSSES ET CHAMPS SEPTIQUES DE QUATORZE (14) PROPRIÉTÉS - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley entamera la réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et la rue Ferland;

CONSIDÉRANT QU'il fut nécessaire d'effectuer une levée terrain et une représentation graphique des bâtiments, puits, fosses et champs septiques afin de déterminer quelles propriétés étaient affectées par les acquisitions découlant du projet de réfection du chemin Vigneault;

CONSIDÉRANT QUE la facture pour ces travaux s'élève à 9 890 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 10 janvier 2017

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE), autorise le paiement au montant de 9 890 \$, taxes en sus, à M. Étienne Robertson, arpenteur-géomètre pour des services professionnels de levées de terrain et de représentation graphique des bâtiments, puits, fosses et champs septiques de quatorze (14) propriétés;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-022-300-00-820 « Réfection du chemin Vigneault ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.4

**2017-MC-R026      AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE CORRECTION ET À UNE OPÉRATION CADASTRALE DE REMPLACEMENT DU LOT 4 074 390 - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley entamera la réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et la rue Ferland;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 074 390 située sur le chemin Vigneault appartient à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QU'une correction s'avère nécessaire pour rectifier certaines mesures du lot 4 074 390 afin de permettre par la suite une opération cadastrale de remplacement du lot, et ce, dans le cadre du projet de réfection du chemin Vigneault;

CONSIDÉRANT QUE cette correction et cette opération cadastrale de remplacement du lot 4 074 390 seront effectuées par M. Étienne Robertson, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE), autorise que soient effectuées une correction et une opération cadastrale de remplacement du lot 4 074 390, propriété de la Municipalité de Cantley, et ce, dans le cadre du projet de réfection du chemin Vigneault;

QUE le conseil autorise M<sup>me</sup> Madeleine Brunette, mairesse et M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley les documents nécessaires auprès de l'arpenteur-géomètre.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2017

Point 11.5

**2017-MC-R027      AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUEDE)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire accroître l'efficacité et l'efficience de son Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE);

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées permettront à terme la création d'un bureau permettant de délivrer rapidement certains permis et certificats d'autorisation directement auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées permettront le réaménagement des espaces de travail favorisant le travail des membres du personnel;

CONSIDÉRANT QU'une dépense au montant maximal de 10 000 \$ est prévue au budget 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE), à procéder à des appels d'offres sur invitation pour le réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE).

Adoptée à l'unanimité

Point 12.1

**2017-MC-R028      NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ-CONSEIL SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CCDÉ)**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R552 adoptée le 8 novembre 2016, le conseil adoptait le Règlement numéro 509-16 constituant le comité-conseil sur le développement économique (CCDÉ);

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du Règlement numéro 509-16 stipule que le CCDÉ se compose de sept (7) membres ayant droit de vote, soit quatre (4) membres de la communauté d'affaires, un (1) membre du conseil d'administration de l'Association des gens d'affaires de Cantley et deux (2) membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du Règlement numéro 509-16 stipule que les membres du comité sont nommés par le conseil municipal par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.5 du Règlement numéro 509-16 stipule que le président du comité est nommé par résolution du conseil municipal et qu'une personne ressource est désignée par résolution du conseil municipal afin d'agir comme secrétaire;

Le 10 janvier 2017

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme les personnes suivantes au sein du comité-conseil sur le développement économique (CCDÉ):

- M. Martin Gascon, président, Gascon Société Immobilière;
- Mme Rachel Viau, dirigeante et copropriétaire d'agence, Century 21 Élite;
- M. Mathieu Vaillant, président de l'Association des gens d'affaires de Cantley;
- M. Pierre-Hugues Fortin, propriétaire du Club de golf Mont-Cascades;
- M. Louis-Simon Joanisse, membre du conseil municipal, à titre de président du CCDÉ;
- M. Marcel Beaudry, membre du conseil municipal.

QUE le conseil désigne MM. Roberto Caron, directeur adjoint du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique et Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de personnes-ressources n'ayant pas droit de vote et à titre de secrétaire du CCDÉ.

Adoptée à l'unanimité

Point 13.

**COMMUNICATIONS**

Point 14.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Point 15.

**CORRESPONDANCE**

Point 16.1

**2017-MC-R029 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY ENTOURANT L'ACQUISITION PAR L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE**

CONSIDÉRANT la demande écrite déposée le 15 novembre 2016 par M. René-Guy Cantin, commissaire et représentant des trois (3) écoles de Cantley à la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley partage des locaux d'activités pour ses citoyens à l'école la Rose-des-Vents et que celle-ci contribue à un apport communautaire;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité général tenu le 9 janvier 2017, il a été convenu d'autoriser une participation financière au montant de 750 \$, pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

**Le 10 janvier 2017**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense au montant de 750 \$, pour permettre à l'école de la Rose-des-Vents de se procurer un défibrillateur cardiaque pour les locaux d'activités fréquentés par les citoyens de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-110-00-971 « Subventions - Organismes à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Point 18. PAROLE AUX ÉLUS**

**Point 19. 2017-MC-R030 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2017 soit et est levée à 20 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Madeleine Brunette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier